



plainte de mon conjoint pour imitation signature

Par **dani**, le **13/04/2010** à **14:11**

j'ai contracté de nombreux prêts a l'insu d emon conjoint en imitant sa signature
il porte plainte contre moi
Quelels sont les risques pour moi
merci

Par **seb88**, le **24/04/2010** à **01:06**

L'usurpation d'identité (improprement qualifiée de vol d'identité) est le fait de prendre délibérément l'identité d'une autre personne, généralement dans le but de réaliser une action frauduleuse, comme accéder aux finances de la personne usurpée, ou de commettre en son nom un délit ou un crime, ou d'accéder à des droits de façon induue.

l'usurpation d'identité est, dans certaines circonstances, un délit pénal qui peut être sanctionnée de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende comme le précise l'article 434-23 du Code pénal.

Bien que vous cherchez du réconfort (ce que je comprend) il faut aussi défois savoir assumer pour repartir de bon pied ;)